

Charte du voyageur commentée

ASTOU – Une fleur dans le désert

Quelques commentaires pour expliquer pourquoi certains articles ont été inscrits dans cette charte, pour anticiper sur les questions qui pourraient se faire jour :

RESPECT DU PROJET : Je m'engage à respecter, dans la mesure du possible, la nature et le déroulement du projet ou des activités prévus avec l'association initialement et que j'ai accepté librement.

=> Il est possible que les bénévoles arrivent dans un endroit où on les entraîne dans un projet qui n'est pas exactement celui qui était prévu. Je dois évidemment en être informée et valider ce changement... Par exemple, une mission prévue dans une salle de lecture qui se transforme en soutien scolaire.

CONTACTS REGULIERS : Une fois sur place, je m'engage à entrer en contact par téléphone ou par mail à mes frais avec l'association une fois par semaine pour donner des informations sur l'avancée du projet ou des activités.

=> ces contacts permettent de réorienter le bénévole si besoin est, de le conseiller ou encore de décider avec lui de l'utilisation des fonds affectés au projet

COMPTE-RENDU : De retour dans mon pays d'origine, je m'engage à fournir à l'association, dans un délai d'un mois maximum après mon retour, les pièces comptables éventuelles (factures ou reçus) liées à la concrétisation du projet pour le partenaire et un compte-rendu écrit détaillé des actions entreprises /accomplies ou non abouties, des besoins exprimés par le responsable local du partenariat et de toute information utile pour la poursuite efficace du partenariat. Ce compte-rendu est destiné à l'information des adhérents de l'association et à son rapport annuel. Je m'engage également à fournir un petit texte donnant mes impressions personnelles sur la mission, destiné à être inséré dans un numéro de « ASTOU NEWS », newsletter de l'association, et ce dans un délai d'un mois maximum après mon retour. Seuls mon prénom et l'initiale de mon nom de famille seront mentionnés, et ce dans toute utilisation qui sera faite des textes fournis, qui pourront être retravaillés si besoin par la rédaction.

=> Bien souvent, reprenant le cours de sa vie trépidante en Europe, le bénévole nous oublie ! Il est donc capital qu'il nous donne ces informations qui nous sont indispensables au plus tôt.

UTILISATION DU NOM DE L'ASSOCIATION : Je m'engage à me faire valoir comme l'envoyé(e) de l'association uniquement dans le cadre des missions réalisées pour celle-ci, et jamais à des fins personnelles ou pour en obtenir un quelconque avantage.

=> j'ai entendu des bénévoles demander une réduction sur un achat sous prétexte qu'ils venaient faire une mission au Sénégal pour Astou !

CONDUITE AUTOMOBILE : Si je suis amené(e) à conduire un véhicule dans le cadre d'une mission pour l'association, vu l'état de certaines routes, ma méconnaissance de la manière de conduire et de traverser la chaussée des sénégalais, et notamment des enfants, je m'engage à conduire très prudemment, pour ne pas endommager le véhicule, qui est une source de revenus indispensable à son propriétaire, et surtout pour ne mettre personne en danger.

=> je n'ai pas de commentaires particuliers à faire sur ce point qui me paraît essentiel...

REPARATIONS : De même, lors de la location d'une voiture sans chauffeur, ou si le chauffeur n'est pas le propriétaire, en sus des frais d'essence et de location du véhicule, je m'engage à payer pour toutes les petites réparations ou dommages qui pourraient survenir en route, sachant que le chauffeur, quel qu'il soit, n'a pas les moyens financiers pour les assumer, et qu'il doit rendre le véhicule dans le même état à son propriétaire. C'est le chauffeur, par contre, qui se chargera de trouver un mécanicien et de faire réparer le véhicule.

=> j'ai entendu des bénévoles se plaindre qu'on leur demandait de payer les réparations des deux pneus qu'ils avaient éclatés en souhaitant conduire eux-mêmes et en roulant trop vite sur les pistes du Sine Saloum.

CONVICTIONS PERSONNELLES : Je m'engage à ne pas imposer mes convictions personnelles politiques et/ou religieuses au nom de l'association, dans un pays pour lequel je ne possède pas les connaissances suffisantes me permettant de juger de ce qui s'y passe.

=> attention de bien connaître les différences culturelles avant de se faire des idées toutes faites sur le pays, l'islam, ou le fonctionnement des familles. Ce n'est pas en une seule mission qu'on peut tout appréhender, mais une petite partie...

RESPONSABILITE : L'association décline toute responsabilité sur les événements pouvant se dérouler au Sénégal, qu'ils soient liés à l'actualité politique du pays, à l'organisation prévue pour une mission ou aux impondérables, fréquents en Afrique.

=> un projet de construction modifié à cause d'une pénurie de ciment par exemple.

DELITS : Je m'engage à n'effectuer, ou à ne faire effectuer, lors de mon séjour au Sénégal, aucun acte délictueux et/ou répréhensible, susceptible de porter atteinte à l'association ou à son image par mon intermédiaire.

=> par exemple, fumer certaines plantes est illégal au Sénégal et celui qui se fait prendre se retrouve en prison.

FRAIS DE DOSSIER : Afin de compenser les frais supportés par l'association pour la préparation de ma mission au Sénégal, je m'engage à m'acquitter de la somme de 75 €, à envoyer avec cette charte signée, AVANT MON DEPART.

=> Cette somme compense les frais administratifs et de gestion, les frais téléphoniques de la mission et de son suivi.

J'espère que ces quelques précisions vous auront éclairées si besoin était !